

Avis d'attribution de Marché

Marché de travaux

Optimisation du réseau d'éclairage public 2025/2028

Identification et adresse de l'organisme acheteur :

Mairie de Saint-Pierre
Coordonnateur d'un groupement de commande
24 rue de Paris, B.P. 4213, 97500 Saint-Pierre
Téléphone : 05-08-41-10-50, Télécopieur : 05-08-41-43-13
www.mairie-stpierre.fr

Objet du marché :

Optimisation du réseau d'Eclairage Public 2025/2028

Critères d'attribution :

Le maître d'ouvrage choisit l'offre économiquement la plus avantageuse conformément aux critères indiqués au CCP.

Etendue de la consultation :

Procédure adaptée (MAPA) en application des articles L.2123-1 et R.2123-1 à R.2123-7 du Code de la Commande Publique (CCP).

Accord-cadre à bons de commande passé en application des articles R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la Commande Publique (CCP).

Attribution du marché :

- **Lot unique**
- Marché 15/MSP/2024
- **Date d'attribution du marché :**
- 12/12/2024
- **Titulaire du marché :**
La Société SELF SPM SARL
Monsieur Fabrice Elice
27 Avenue du Cdt Roger Birot - BP : 4310 – Saint-Pierre
97500 Saint-Pierre et Miquelon
Tél. : 05 08 41 30 58 - courriel : contact@selfspm.com
- **Montant du marché :**
Le marché (accord-cadre à bons de commande) est fixé avec un montant maximum de 1 500 000 €

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :

Tout concurrent évincé de la conclusion du contrat concerné est recevable à former :

- un recours de pleine juridiction devant le juge administratif tendant à la contestation de la validité du contrat dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution informant de la date de conclusion du contrat et de ses modalités de consultation dans le respect des secrets protégés par le Code des relations entre le public et l'administration. Le présent avis vaut publicité de la date de conclusion du contrat et de ses modalités de consultation
- un recours en référé contractuel dans les trente et un jours suivant la date de publication du présent avis d'attribution du contrat dans les conditions des articles R. 551-7 à R. 551-10 du Code de justice administrative.

Date d'envoi du présent avis à la publication : Le 12/12/2024